

« La situation financière de la Ville et les mesures de gestion »

Conférence de presse du vendredi 13 juin 2025

Intervention de la Première Echevine, en charge des Finances, Anne BARZIN

La situation financière de la Ville est préoccupante depuis plusieurs années déjà et cette réalité a été expliquée et rappelée lors de chaque débat budgétaire.

En effet, si en 2018, à l'aube de la précédente législature, la situation financière de notre Ville n'était pas idyllique et que les défis budgétaires restaient importants, nous bénéficions à l'époque des résultats de plusieurs années de redressement budgétaire avec budget en boni, ainsi que de réserves constituées au fil des ans pour pallier les éventuels aléas budgétaires.

Mais entretemps, comme d'autres dans le secteur public ou privé, nous avons dû faire face à plusieurs crises, le COVID en 2020, les inondations en 2021 et enfin les conséquences de la guerre en Ukraine à partir de 2022 avec, comme corollaire, une inflation galopante, des augmentations du prix de l'énergie et des matériaux ou encore des indexations multiples qui allaient ébranler à long terme notre situation financière, comme celle de la plupart des pouvoirs publics.

Ces éléments contextuels sont importants pour expliquer notre situation actuelle.

La situation financière est à présent très préoccupante malgré les efforts de gestion réalisés depuis près de 20 ans. Ceux-ci ont notamment permis de placer systématiquement en réserves et provisions les excédents budgétaires et comptables nous permettant de disposer de moyens pour équilibrer nos budgets. Ces réserves et provisions s'élèvent à plus de 68 millions € après la modification budgétaire qui sera soumise au Conseil de juin.

Pour rappel, sans ces réserves et sans les aides Oxygène régionales, le budget 2025 présenterait un déficit de près de 30 millions € pour atteindre près de 40 millions € en 2028. Ce déficit est le pire que nous ayons connu depuis 25 ans.

Toutes choses restant égales par ailleurs et sous réserve de la perception de toutes les aides Oxygène proméritées, nous parviendrions à équilibrer nos budgets jusqu'en 2028.

Si nous pouvons légitimement considérer qu'une part importante de ce déficit est imputable à un sous-financement chronique du fédéral en matière de zones d'incendie, de zones de police, de pensions du personnel statutaire, du second pilier pour les contractuels ou encore de la problématique de la pauvreté impactant les CPAS. Et si nous pouvons également légitimement penser qu'une part de ce déficit incombe également au gouvernement régional qui, depuis de trop nombreuses années, table sur des solutions non structurelles de financement des pouvoirs locaux au travers d'aides palliatives comme les emprunts Tonus ou Oxygène, il est aussi évident que nous devons prendre notre part de responsabilités dans les mesures à adopter pour tendre vers l'équilibre.

En effet, nous sommes parfaitement lucides. La situation financière tant de l'Etat fédéral que des instances régionales ou communautaires n'étant pas de nature à pouvoir apporter une

solution complète à nos problèmes financiers, nous devons immanquablement assumer une part importante de l'effort.

Enfin, l'obtention des aides Oxygène en 2024 nous impose aussi désormais des obligations que nous devons mettre en œuvre.

C'est dans ce cadre que le Collège communal a tenu ces dernières semaines de nombreuses réunions de travail sur les mesures de gestion à adopter.

Ce n'est pas facile, ce n'est pas agréable, mais c'est nécessaire et il n'existe malheureusement pas de solutions miracles, auquel cas nous les mettrions en œuvre.

Comme tout exercice budgétaire, les mesures s'articulent sur un subtil équilibre entre les recettes et les dépenses.

Nos travaux budgétaires comportaient trois prérequis.

Tout d'abord, ne pas alourdir la fiscalité sur le travail et sur le patrimoine du citoyen. Ensuite, analyser toutes les dépenses sans tabou et ne pas impacter l'emploi, tout en maintenant un haut niveau de service aux citoyens. Enfin, toucher davantage les comportements infractionnels et les abus.

Dans ce cadre, les additionnels à l'IPP et les additionnels au PI ne seront pas augmentés. Le personnel est préservé et, comme le prévoit notre DPC, il convient de poursuivre la lutte contre les incivilités en traquant les comportements infractionnels.

En matière de dépenses, le Collège a souhaité passer en revue l'entièreté des articles de dépenses (personnel, fonctionnement, transfert et dette) et des missions et avec, comme ligne de conduite, la volonté de préserver le meilleur service au citoyen, l'intérêt général dans les choix et projets, ainsi que l'emploi de manière globale.

En matière de dépenses de personnel, l'emploi est actuellement préservé tout en maintenant la politique de remplacement partiels des départs naturels et en limitant les plans d'embauche aux emplois strictement nécessaires. La mesure de non-remplacement des réductions de temps de travail sera poursuivie ainsi que celle relative aux absences de longue durée perturbant le bon fonctionnement de l'administration et le service au citoyen.

Pour rappel, comme mis en place depuis plus de six ans et à présent conformément aux exigences du plan Oxygène, la Ville a déjà mis fin à la politique de nomination et a parallèlement mis en place, en termes d'équité, un second pilier de pension pour les contractuels dont le pourcentage d'intervention reste volontairement stable à 3%.

Le remboursement des frais de déplacements « domicile – lieu de travail » pour ceux qui utilisent les transports en commun sera porté à 85 % en 2026 et ceux qui utilisent leur véhicule personnel continueront à ne pas être remboursés.

Enfin, en matière de dépenses de cabinets, le Collège a décidé une économie de 5 % par rapport à la masse globale et de 5 % supplémentaires à partir de 2030, ainsi que le maintien de l'application des règles de non-remplacement au sein des cabinets comme dans l'administration et enfin une suppression complète des dépenses des frais des cabinets.

En matière de dépenses de fonctionnement, les articles budgétaires ont été passés en revue et ont fait l'objet de réductions importantes. En effet, dès 2025, la modification budgétaire n°1 traduit une réduction structurelle de près de 1,7 millions €.

Enfin, comme le mentionne le plan Oxygène, les primes (langes lavables, protections menstruelles, audit energie,...) seront également abrogées dès le 1er juillet 2025 à l'exception de celles liées à l'accompagnement du projet de piétonnier qui perdureront jusqu'à la fin des travaux.

En ce qui concerne les dépenses de dette, le Collège a d'ores et déjà acté une mesure forte en prévoyant une balise annuelle interne limitée à 13 millions d'euros d'investissements financés par voie d'emprunts et de prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire. Cette limitation stricte à hauteur de 13 millions € correspond pour 10 millions € au montant nécessaire pour le bon fonctionnement de l'institution au niveau des investissements en matière d'entretien de notre patrimoine, de cofinancement des projets subsidiés en voirie, en égouttage et en bâtiments mais aussi aux investissements requis en renouvellement des véhicules ou en informatique pour assurer la transition digitale et assurer la sécurité de nos systèmes.

Ce montant de 13 millions € correspond aussi au montant annuel moyen permettant de stabiliser le volume de la dette et, à terme, de maîtriser la charge induite au budget ordinaire.

Pour les prochains exercices budgétaires, d'autres mesures seront mises en place progressivement comme par exemple la dénonciation des conventions d'entretien du patrimoine non-communal et normalement à charge du SPW ou d'autres entités publiques, la révision de l'implication des services communaux dans des événements organisés sur le domaine public, la révision de la fréquence des budgets participatifs pour plus d'efficacité, tout en augmentant la participation de manière générale dans tous les secteurs comme le prévoit la DPC.

Si la Ville doit consentir de gros efforts, il doit en être de même pour ses entités consolidées ou subsidiées au travers des dépenses de transfert.

Les dotations relatives à la sécurité (dotation à la zone de police et à la zone d'incendie) et celle relative au CPAS sont actuellement maintenues, voire adaptée à la hausse pour le CPAS pour assurer les missions sociales au profit des plus défavorisés. Ces entités devront néanmoins notamment adopter des mesures de gestion à l'instar de la Ville et utiliser les réserves constituées pour limiter la croissance des dotations.

Toujours en matière de dépenses de transfert, une des obligations du plan Oxygène porte sur la réduction des subsides facultatifs. Dès 2026, les subsides au monde associatif seront globalement revus à la baisse de 20 %, sauf les subsides aux associations qui viennent en aide à la grande précarité qui sont « immunisés » compte tenu de leurs missions et sauf les contrats-programmes culturels nous liant à la FWB.

Les subsides liés aux « missions communales déléguées » (OTN, CAC, NEW et Namur Centre-Ville) seront quant à eux diminués de 10 % s'agissant de « services décentralisés », à l'exception de la SONEFA en charge de la petite enfance dont le subside sera stabilisé.

Cette mesure porte sur globalement 500.000€ par an. L'information individuelle à chaque entité concernée sera faite rapidement pour leur permettre d'anticiper les réductions envisagées dans leurs budgets 2026 et prendre les mesures de gestion utiles qui leur incombent.

En matière de recettes, les communes disposent de trois types de recettes : celles de prestations (par exemple les locations), de transfert (fiscalité et subsides d'autres niveaux de pouvoir) et enfin de dette (dividendes).

En matière de subsides en provenance d'autres niveaux de pouvoir, nous ne disposons pas de la maîtrise sauf celle de maximaliser le recours aux projets subsidiés, ce que nous faisons depuis de nombreuses années.

La seule marge de manœuvre réside donc au niveau des recettes de prestations et de transfert et, dans ce cadre, le Collège a examiné l'ensemble des taxes et redevances déjà en place et celles prévues dans la nomenclature régionale en immunisant la question des additionnels.

Comme à chaque début de législature, ces règlements seront soumis au Conseil d'octobre pour permettre une mise en application au 1er janvier 2026.

De manière générale, les règlements feront l'objet d'un toilettage, d'une indexation des montants alignée sur le coût de la vie et prévoiront désormais, à chaque fois que c'est possible, une indexation automatique.

Par ailleurs et lorsque c'était praticable et opportun, une distinction tarifaire sera prévue pour les non-Namurois qui bénéficient de nos infrastructures sans y contribuer fiscalement.

Enfin, comme déjà exprimé, les comportements « infractionnels » sont ciblés dès lors qu'ils sont des obstacles aux règles du « vivre ensemble » et que l'équité doit être la règle comme par exemple en matière urbanistique ou de stationnement.

Au niveau de la fiscalité, l'application du coût-vérité au seuil de 100 % a été maintenue dans le but d'équilibrer le coût dans le cadre d'une politique « pollueur – payeur », mais sans vouloir en faire une source de revenu en la portant à 110 % comme la circulaire le permettrait afin de préserver le pouvoir d'achat des citoyens.

Augmenter le rendement des recettes ne peut malheureusement se faire uniquement en indexant les montants ou en travaillant sur les exonérations pour plus d'équité, mais nécessite aussi une prise de responsabilité en créant de nouvelles sources de recettes, comme nous l'imposent les conditions du plan Oxygène.

De nouvelles taxes seront donc proposées au Conseil d'octobre pour les objets suivants : les cercueils en polyester pour l'aspect environnemental, les enseignes obsolètes pour la pollution visuelle, les établissements dangereux et insalubres pour les impacts sociétaux et environnementaux, les dépôts de mitrilles et de véhicules usagés pour la pollution environnementale et visuelle, les « Cannabis shop » pour l'impact sociétal, les commerces de nuit ouverts au-delà de minuit pour des raisons de sécurité et de tranquillité publique et enfin, toujours à l'examen, la mise en place d'une recette sur les logements surnuméraires en infraction urbanistique, ainsi qu'une taxe sur les surfaces commerciales de plus de 800 m² pour privilégier le tissu commercial local tout en favorisant par des exonérations les implantations au centre-ville.

L'ensemble des mesures prises en matière de recettes est à ce stade estimé à 3,6 millions € par an.

Au niveau du détail, les règlements et leurs modalités sont actuellement en cours de rédaction et d'examen et ne sont donc pas actuellement disponibles.

L'ensemble de ces mesures volontaristes sont difficiles à prendre mais sont cependant nécessaires.

La lucidité des chiffres et l'état des finances des autres niveaux de pouvoir impliquent qu'elles seront cependant insuffisantes pour atteindre l'équilibre après 2028.

Le Collège, ainsi que l'administration, continuent donc à travailler sur des pistes en matière de dépenses nécessitant des analyses complémentaires comme par exemple la poursuite de la vente du patrimoine non-utilisé et improductif, l'analyse des « gratuités » en matière de salles et locaux communaux, des réorganisations internes ou fusions de services pour davantage d'efficacité, des synergies accrues avec le CPAS, ainsi que d'autres pistes prévues dans la convention de financement Oxygène comme voulu par la Région.

Il n'en demeure pas moins que nous exhortons une nouvelle fois la région de définir rapidement un nouveau mécanisme de soutien structurel des finances des grandes villes, comme le prévoit le DPR, afin d'offrir une perspective viable aux grands pôles urbains wallons et éviter des déficits chroniques risquant de se solder un jour par des pertes d'emploi directes.

La tâche est ardue et le chemin est long mais la volonté est bien présente de tout faire pour assumer notre part d'effort pour maintenir une administration moderne, disponible et efficace au service du citoyen namurois car, comme déjà mentionné dans notre DPC, *pour Namur et ses habitants, nous voulons un territoire responsabilisant, qui gère les deniers publics avec rigueur, et offre un haut niveau de service à sa population.*